

Texte n° 10

Nomination du doyen de la justice de Bannoncourt

4 H 27, pièce 201 (22 septembre 1617)

Lettre de nomination de Didier Michel, dit Poirsin, comme doyen de la justice de Bannoncourt, relevant de l'abbaye de Saint-Mihiel.

Niveau de difficulté : difficile.

La lecture de ce texte très solennel, qui reprend la forme des chartes médiévales, est rendue difficile par la forme de certaines lettres.

^{1/} Henry de Lorraine, par permission divine et du Saint Siege *apostolicque*

^{2/} abbé de Saint Michel de Saint Mihiel et de Sainte Croix de Bouzonville, etc. A tous qui ces *presentes* verront, salut.

^{3/} Comme ainsy soit *qu'il* soit necessaire pour le bien de *notre* service, exercice de *notre* justice en *notre* village de *Banoncourt*

^{4/} deppendant de *notredite* abbaye de Saint Mihiel, y pourveoir de gens idoynes et capables, et *qu'a present* l'estat de doyen

^{5/} soit vacquant par la mort et deces de Josselin Josselin decedé le douzieme du *present* mois, nous estant deument

^{6/} informé des bons sens, prud'homie, experience et capacité de *notre* cher et feal Didier Michel alias Poirsin, et

^{7/} mesme *qu'il* est solvable pour rendre compte des deniers *qu'il* doit lever de nos rentes ad cause dudit estat de doyen,

^{8/} pour ces causes et autres bonnes considerations a ce nous mouvantes, avons iceluy Didier Michel nommé,

^{9/} fait et cree, et par ces *presentes* faisons, nommons et creons doyen en *notre* justice dudit *Banoncourt*, pour

^{10/} doresn-avant et jusques a *notre* bon plaisir jouyr dudit estat et l'exercer aux mesmes droitz, franchises,

^{11/} prerogatives et privileges qu'en a jouy ledit Josselin. Cy donnons en mandement au *sieur* Jean de Gondrecourt,

^{12/} lieutenant en *notre* prevosté moyne, que, prins et receu le serment dudit Didier Michel, *notre* procureur ouy,

^{13/} il le mette en saisine et possession dudit estat, sans permettre luy estre fait, mis ou donné aucun empeschement

^{14/} au contraire, *pour* estre telle *notre* intention. En foy et tesmoingnage de quoy, avons a ces *presentes* signees de

^{15/} *notre* main, fait mettre en placart le cachet secret de nos armes. Faict a Nancy le vingtdeuxieme

^{16/} septembre mil six cents dix sept. Les *sieurs* Bailluy et le sousigné *conseillers presentz*.

Abréviations

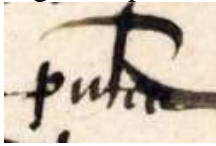
Elles sont assez simples et courantes :

Ligne 1 : apostolicque



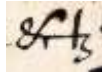
Seules les lettres aplicq du mot sont écrites.

Ligne 2 : presentes (on trouve aussi present abrégé de la même manière ailleurs dans le texte)



Les lettres pntes sont écrites (le s final est recouvert par le trait horizontal de la première lettre du mot suivant).

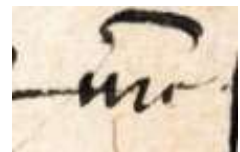
Ligne 2 : etc



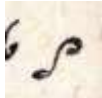
Les lettres « et ct » sont écrites, les premières sous la forme de l'esperluette &. L'abréviation du mot « cetera » est indiquée par le trait final qui ressemble à un z.

Ligne 3 : notre (ce pronom abrégé se retrouve également à d'autres lignes)

Les lettres nre sont écrites et les lettres abrégées sont rappelées par le trait horizontal au-dessus.



Ligne 6 : et

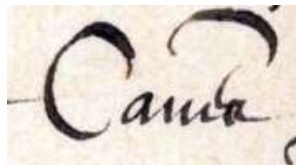


Ligne 7 : qu'il :



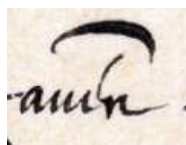
seul le q et le l sont écrits.

Ligne 8 : causes



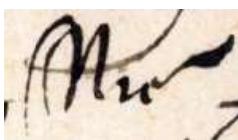
Les lettres caues sont écrites, l'abréviation du s est rappelée par le trait horizontal. Noter la forme du e et du s final, qui se retrouve ailleurs.

Ligne 8 : autres

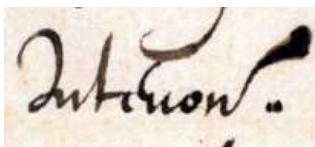


Les lettres aues sont écrites, les lettres tr sont abrégées. Noter là aussi la forme du e et du s final, ce dernier différent de l'exemple ci-dessus.

Deux mots sont abrégés d'une manière un peu spéciale, ligne 12, « notre » et ligne 14, « intention » : il n'y a pas de ligne horizontale au-dessus du mot frappé de l'abréviation, mais un épaissement de la ligne qui termine le mot.



Notre. Le trait horizontal est ici la jambe prolongée du mot de la ligne supérieure.

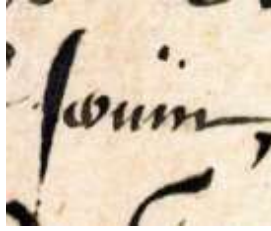


Intention. Seules les lettres intenon sont écrites.

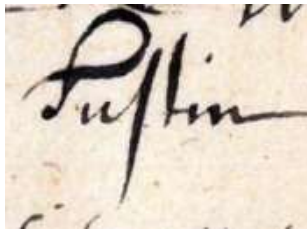
Lettres

Quelques lettres ont une forme particulière, qui peut poser problème pour une première lecture.

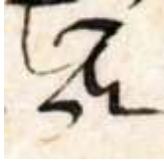
La ligature er (exemple, ligne 3, « service »).



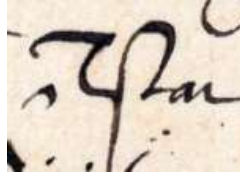
La finale -ice (exemple ligne 9, « justice ») : ce groupe de lettres passe facilement pour un « in », le c et le e final étant réduits à un simple trait vertical (voir également l'exemple précédent, « service »).



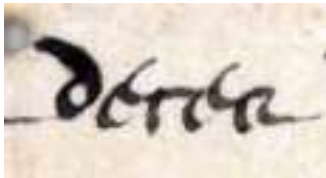
Diverses formes du e :



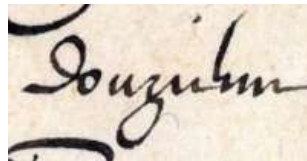
À l'initiale : et (ligne 2).



Estat (ligne 7). Noter également la ligature du s et du t (une forme différente se rencontre dans ce mot à la ligne 10).

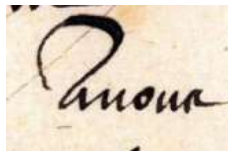


En milieu de mot : deces (ligne 5).



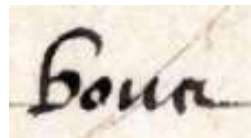
Douzieme (ligne 5) : le e est marqué d'un trait vertical.

La forme particulière du a, à la ligne 14 :

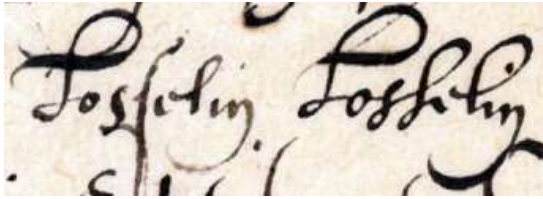


à ne pas confondre avec un v, qui a à peu près la même forme.

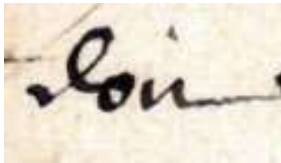
Le s final : bons (ligne 6). Noter la forme du n, qui peut passer facilement pour un u (cas fréquent).



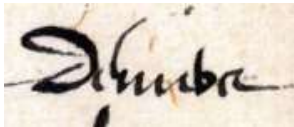
Le s double : on le retrouve sous deux formes différentes dans le nom « Josselin Josselin » (ligne 5).



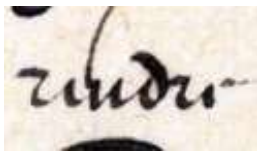
Le d : le texte présente des formes différentes de cette lettre.



Doit (ligne 7). Noter le t final réduit à un simple trait vertical terminé par un trait horizontal.



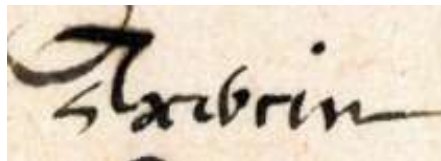
deniers (ligne 7).



Rendre (ligne 7). Cette forme est plus classique.

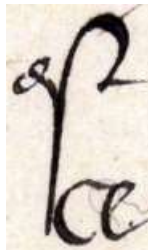
Quelques formes particulières

Ligne 3 : exercice



On notera le e initial déjà vu, la forme particulière des deux c et le e final réduit à un simple trait vertical suivi d'un trait horizontal (ressemblant au t final vu plus haut).

Ligne 7 : est



le s descend largement sous la ligne avant de remonter et d'exécuter une courbe et d'intégrer dans le même trait de plume le t final.